

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 124.088 du 10 octobre 2003

A.117.781/VI-16.218

En cause : **la Société anonyme YVAN PAQUE,**

ayant élu domicile chez
Me André DELVAUX, avocat,
place des Nations unies, 7,
4020 Liège,

contre :

la Région wallonne, représentée par
son Gouvernement,

ayant élu domicile chez
Me Bernard RENSON, avocat,
avenue de la Chasse, 132,
1040 Bruxelles.

LE PRESIDENT F.F. DE LA VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 6 mars 2002 par la Société anonyme Yvan PAQUE qui demande l'annulation de la décision du ministère de l'Equipeement et des Transports de la Région wallonne écartant son offre et attribuant le marché régi par le cahier des charges n° 451A-00A15 à la société MACQ Electronique;

Vu le mémoire en réponse;

Vu la lettre du 7 avril 2003 adressée au Conseil d'Etat par le conseil de la requérante;

Vu le rapport de M. THIBAUT, Auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 3 septembre 2003 ordonnant le dépôt du rapport et convoquant les parties à comparaître le 17 septembre 2003 à 9.30 heures;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. HANSE, Conseiller d'Etat, Président f.f.;

Entendu, en ses observations, Me Vincent GODFRIND, avocat, comparaisant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} CARLIER, Auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre précitée du 7 avril 2003, le conseil de la requérante a fait savoir que sa cliente se désistait de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit décrété,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge de la requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la VI^e chambre, le dix octobre deux mille trois par :

MM. HANSE,
HARMEL,

Conseiller d'Etat, Président de chambre f.f.,
Greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

P. HARMEL.

Ph. HANSE.